

# F O F I N A N C E S

## C Ô T E S D ' A R M O R



### Compte rendu CHSDI du 01/07/2010

Présents : M REBEIX Président du CHSDI ; M MESA (DDFIP), M ECOBICHON (Douanes), M DAREAU (DDPP), Dr DERETZ, Mme COLAS (IHS), Mme SAUZET (Animatrice Régionale Médecine de Prévention), M PRIGENT (Secrétaire animateur).

ACMO : Mme KERMEUR (DDPP), M PARISOT (DDFIP), M REGNAULT (Douanes).

Expert : M TREGARO (DDFIP)

FO Finances : M HERVE.

CGT Finances : Mme CHAMPAGNE, M ALLAIN, M YVET ; experts : M GILBERT, M HERVE.

Solidaires : Mme MENET, Mme METIVIER, M QUELLEC, M LE BRICON ; expert : M COCAULT.

Secrétaire : M MESA, secrétaire adjoint : M HERVE (FO).

Ouverture de la séance à 9H00 par M le Président du CHSDI. Lecture de déclarations liminaires par FO et Solidaires.

#### **1.Approbation du PV du dernier CHS.**

Pas d'observation, adopté à l'unanimité.

#### **2.Présentation de la note d'orientation du CHSM 2010.**

M le Président précise que la note d'orientation a été élaborée suite au CHSM du 03/12/2009.

Elle fait référence à l'accord santé et sécurité dans la fonction publique.

Elle vise à une culture de prévention des risques. Un des premiers axes est la prise en considération des risques psychosociaux, notamment au plan ministériel, en favorisant l'environnement professionnel. La démarche de la culture de prévention est, qu'avec tous les acteurs, il faut œuvrer pour le bien-être des agents, par des actions et la formation continue.

Elle indique que les documents uniques vont être informatisés, qu'il va y avoir un tableau de bord de la santé des agents.

Il est noté également la valorisation de la fonction d'ACMO, celui-ci exerçant ses missions à plein temps. Sa lettre de mission doit être transmise au CHSDI.

Les syndicats soulignent la stagnation des moyens apportés (financiers et matériels).

#### **3.Réponse au questionnaire préventions des risques du CHSM.**

Il est adopté.

Le secrétaire animateur, soutenu par toutes les parties, regrette que ce questionnaire soit à réponse fermée. Cela ne laisse que peu d'expression au CHSDI.

#### **4.Médecine de Prévention.**

##### **4.1.Rapport annuel.**

Le DR DERETZ présente son rapport annuel, même si elle se félicite de la prise en considération des risques psychosociaux, elle constate un mal-être au travail, de plus en plus grandissant au sein des agents.

Il y a un grand besoin d'écoute.

Le rapport met bien en avant le problème de la souffrance au travail, et c'est seulement maintenant que l'on s'y intéresse. Il faut le prendre en compte et que les directions intègrent cette problématique.

Il y a des alertes lancées par le médecin de prévention et les syndicats mais il semble qu'elles ne soient pas entendues par les directions pour l'instant.

Des actions de formation en management doivent être faites, et surtout le rappel des rôles des chefs de services dans la prévention.

##### **4.2.Rapport des fiches de risques professionnels.**

Les personnes concernées sont visitées ou vues régulièrement.  
Pas d'observation.

#### **5.Présentation du Document Unique de la DDFIP.**

C'est une version fusionnée (ex CP et ex DGI) qui est présentée. Elle regroupe les DU faits par ces deux ex administrations en 2009 (avant la fusion).  
320 000 euros vont être consacrés à des travaux.

Solidaires, la CGT et FO remettent en cause la méthodologie du document. En effet, la procédure n'aurait pas été observée comme elle aurait dû l'être dans le powerpoint fourni par le ministère. Certains services n'auraient pas été associés entièrement, et d'autres pas du tout puisque ce serait le chef de service qui aurait rempli le document unique.

Puis il a été évoqué les réponses faites par l'administration aux différents risques. Celles-ci sont trop succinctes et n'apportent pas de solutions (exemple l'ex SIE de Guingamp, il y avait des problèmes thermiques, froid à la mi saison ; réponse problème résolu, le service a déménagé. Bien mais depuis la Trésorerie Hôpital/HLM s'est installée dans les locaux sans que des travaux aient été faits)

L'administration reconnaît que ses réponses sont perfectibles et nécessiteraient une analyse plus complète, mais que c'est impossible de répondre à chaque ligne (pour mémoire, il y a 814 lignes de risques répertoriés).

Une suspension de séance a lieu.

Au retour, il est donc demandé par les organisations syndicales, de revoir la méthode et d'appliquer les directives ministérielles, à toute fin utile il est rappelé qu'une plaquette a été éditée. Elle doit être distribuée aux agents courant septembre avant la mise à jour du document unique.

Il est également demandé de faire la formation des chefs de services et de répondre plus rapidement.

Les syndicats émettent donc un avis **DEFAVORABLE**

Cet avis sera consigné au PV du CHSDI et également sur le document unique qui sera signé par l'Administrateur Général des Finances Publiques et transmis au ministère.

Il est également demandé un groupe de travail sur le stress et la souffrance au travail.

Le CHSDI rappelle également que les accidents doivent être connus de lui, également de l'ACMO et du médecin de Prévention. Rappel doit être fait auprès des directions.

## **6.Compte rendu des visites de sites.**

Le site de Ploufragan, pour la DDPP. Les travaux envisagés ne semblent pas intéresser les agents de l'ex DGCCRF, ce qui n'a donc plus rien à voir avec le projet initial. Le CHSDI devenant incompétent de ce fait. Par contre les agents vont intégrer les locaux actuellement occupés par l'ex DSV. Un petit rafraîchissement est prévu et c'est tout.

Exit donc, les problèmes thermiques, d'infiltrations et de plus les travaux vont être faits par un agent du service commun.

Le CHSDI demande donc un CHS commun avec celui de DDPP. (ex DSV, DDAF, Préfecture) et la communication des plans détaillés des travaux et implantation des agents.

Le site de Plérin pour les Douanes. Le problème de la porte d'entrée et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est soulevé.

Réponse de l'administration, c'est la responsabilité du propriétaire.

La salle d'arme, il s'agit de la création d'un local supplémentaire.

La superficie des bureaux, elle est aux normes actuelles.

## **7.Compte rendu du groupe de travail du 22/06/2010.**

### **7.1.Examen des fiches de registres.**

Celles de la Trésorerie de Guingamp service Hôpital/HLM concernant des températures froides à mi saison. Une étude thermique est en cours, réalisée par le Conseil Régional.

Celle de la Conservation des Hypothèques de St-Brieuc, pour les sols : les travaux vont être réalisés, il reste à choisir l'intervenant.

Celles des géomètres concernant l'obtention de chaussures de sécurité. Il est indiqué par l'administration que ceux-ci perçoivent une indemnité.

Les syndicats font remarquer que cette indemnité ne couvre pas ces frais, ce dont ne convient pas l'administration. Les syndicats demandent donc une évaluation des éléments de sécurité fournis aux agents par l'administration.

### **7.2.Études des fiches d'actions.**

Une fiche pour un cloisonnement à la conservation de St-Brieuc pour la réintégration d'un agent, accepté.

Une fiche pour l'enlèvement de moquette murale à la conservation de St-Brieuc, accepté.

Une fiche pour l'achat de porte - documents lors de la saisie (tous services), accepté.

A ce jour, il restera environ 23000 euros pour les actions du CHSDI sur un budget global de 122 610 euros.

Un point a été fait sur l'emploi de personnes handicapées (1A, 1B à la DDFIP). Ils sont actuellement en formation à l'ENI et le médecin de prévention sera averti dès qu'ils seront arrivés dans le département.

Pas de recrutement ou recrutement en cours dans les autres directions.

## **8. Questions diverses.**

A la demande du Dr DERETZ, il a été inscrit à l'ordre du jour la fermeture du Bureau (BSI) des douanes de Lannion.

M LE BRICON a lu un courrier des agents de la brigade de Lannion, dont il est membre, quant au devenir (la fermeture) du bureau de Lannion et du peu de cas fait par les directions régionale et inter-régionale des agents.

Il a été rappelé les propos très incorrects des deux directeurs vis-à-vis des agents lors du CTP entérinant la fermeture du site.

Les agents soulignent qu'il y a réforme, mais qu'il y a une manière de la présenter et de la faire, sans mépriser pour autant le personnel.

M ECOBICHON ne reviendra pas sur les propos des directeurs. Il peut comprendre le stress engendré par la décision de fermeture, mais la décision étant prise, elle doit être appliquée dans le délai d'un an. Cette fermeture sera faite avec un accompagnement du dispositif d'indemnisation des agents et application du protocole social.

Les règles de priorités absolues seront appliquées, pour les agents de la BSI de Lannion. Mais il faut savoir qu'il leur sera pratiquement impossible de changer de branche, puisqu'il n'y aura pas de postes de créé en dehors de la surveillance.

Compte tenu des distances pour les prises de service, il sera demandé aux chefs de postes de tenir compte de cette problématique pour ces agents.

Le Dr DERETZ précise qu'elle a rencontré les agents de Lannion le 06/04/2010 mais qu'avant d'intervenir, elle souhaitait que la question de cette fermeture soit évoquée en CHSDI.

Elle a constaté un mal-être exprimé collectivement par les agents, une majoration du stress, une inquiétude professionnelle et personnelle.

Cela est facteur de troubles (fatigue, troubles du sommeil ...) amplifié par le port d'armes.

Il y a une très vive inquiétude du Dr, surtout que la démarche dont elle a été requise, a été pour la première fois de sa carrière collective. Tous les agents du plus haut au plus bas, ont exprimé leur souffrance.

Le Dr accepte de retourner et d'évaluer la souffrance au travail, cela fera l'objet une fiche collective qui sera étudiée au CHSDI.

Mais il faut savoir, que la prise en charge ne pourra se faire qu'avec le médecin traitant de chacun.

### **Le Président du CHSDI des Côtes d'Armor va adresser un signalement aux directeurs des douanes**

La CGT s'est ensuite exprimée sur l'exercice d'évacuation du site dit du bateau. Il y est constaté des dysfonctionnements très graves (pas de sirènes d'évacuation, porte bloquée ...), l'administration précise que des entreprises ont été contactées pour remédier aux dysfonctionnements.

FO a ensuite évoqué le cas de Plestin-Les-Grèves, où un état parasitaire du mois de mars 2010, fait état de la présence d'insectes xylophages et de champignons lignivores (type mэрule). M TREGARO signale que des contacts ont été pris avec la Mairie. Ce à quoi, il lui est répondu que cela dure depuis des années, et qu'il va falloir que l'administration prenne ses responsabilités et soit plus ferme avec le propriétaire qu'est la mairie.

Le cas de Moncontour est tout à fait similaire, sauf qu'un état parasitaire n'est toujours pas fait.

Un point sera fait au prochain CHSDI, mais il faut que les agents saisissent les fiches hygiènes et sécurité si rien ne bouge d'ici là.

**Face aux dégradations des conditions de travail, liées à la RGPP,  
FO revendique :**

- l'arrêt des suppressions d'emplois,**
- l'amélioration des conditions de vie au et hors du travail,**
- l'abrogation de la loi dite de « mobilité »,**
- l'augmentation du pouvoir d'achat en revalorisant la valeur du point d'indice et les régimes indemnitaires,**
- la reconnaissance des compétences par un plan de qualification des emplois,**
- le maintien du statut général et des statuts particuliers,**
- le maintien du code des pensions et le calcul des pensions sur la base de l'indice des 6 derniers mois d'activité,**
- le maintien du droit à la retraite à 60 ans,**
- et le retrait du projet de loi sur les retraites.**

**Rappel :**

Il est demandé aux collègues qui rencontrent des difficultés liées à l'hygiène et à la sécurité de remplir le cahier CHS qui est maintenant informatisé. Il est accessible par le site départemental ULYSSE, dans la rubrique Vie-Pratique Hygiène et Sécurité, registre dématérialisé :

**DDFIP 22 : <http://dfp220.intranet.dfip/vie-pratique/chs/chs.htm>**

**Douanes : registre hygiène et sécurité manuel.**

**Transmettez ensuite une copie avec la réponse du chef de service à votre représentant au CHS soit :**

**Bruno HERVE : [bruno.herve@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:bruno.herve@dgfip.finances.gouv.fr)**

**et une copie aux bureaux de FO-DGFIP :**

**DGFIP-GP [fo.022@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.022@dgfip.finances.gouv.fr)**

**DGFIP-GF [sgi-fo.cotes-d'armor@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgi-fo.cotes-d'armor@dgfip.finances.gouv.fr)**